

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SEDAN - 0802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 12/12/2025 - 5020 - 2010 B 00428 - 528 234 222 - FINANCIERE JACQUEMARD

SASU FINANCIERE JACQUEMARD

ROUTE DE VRIGNE-MEUSE
PARC ACTIVITE ECOVERT
08440 VIVIER AU COURT

Dépôt n° 500 du
12 DEC. 2025

COMPTES ANNUELS

ACR-ADC CABINET PIERQUIN
28 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN

08000 WARCQ
03-24-59-70-50

Désignation de l'entreprise :SASU FINANCIERE JACQUEMARDDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entrepriseROUTE DE VRIGNE-MEUSE08440 VIVIER AU COURTDurée de l'exercice précédent*12

Numéro SIRET*5282342200024Néant*

				Exercice N clos le,13 0 0 4 2 0 2 5		N-113 0 0 4 2 0 2 4	
		Brut1		Amortissements, provisions2		Net3	
						Net4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé(I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 000	AG	2 000	2 000	
	Fonds commercial (I)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AT	52 639	AU	10 869	41 770	7 347
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	1 510 299	CV	1 510 299	1 510 299	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	1 564 938	BK	10 869	1 554 069	1 519 646
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	240	BY	240	240
		Autres créances (3)	BZ	1 487 075	CA	1 487 075	1 282 998
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 603 134	CE	1 603 134	1 044 341
DIVERS	Disponibilités	CF	924 037	CG	924 037	1 545 711	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 524	CI	2 524	2 379	
	TOTAL (III)	CJ	4 017 010	CK	4 017 010	3 875 670	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	5 581 948	IA	10 869	5 571 079	5 395 316
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Certifié conforme
le Président

Désignation de l'entreprise : SASU FINANCIERE JACQUEMARD

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.88.....1.00.....)	DA	188 100	188 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	18 810	18 810
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	5 055 752	5 026 242
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	226 144	89 511
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	5 488 806	5 322 662
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		4 538
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	21 640	40 607
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 855	4 641
	Dettes fiscales et sociales	DY	55 778	22 868
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	82 273	72 654
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 571 079	5 395 316
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	82 273	72 654
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU FINANCIERE JACQUEMARD

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	220 200	FH		FI	220 200
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	220 200	FK		FL	220 200
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	12
		Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	220 212
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	32 597
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 179
	Salaires et traitements*					FY	120 241
	Charges sociales (10)					FZ	57 834
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	3 999
						GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)					GE	5
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	216 856
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	3 356	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	74 829
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	187 791
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	262 621	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	6
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	262 615	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	265 971	

Désignation de l'entreprise : SASU FINANCIERE JACQUEMARD

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	12 000	50
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	12 000	50
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	35	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 715	50
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 750	50
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	8 250	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	48 077	2 119
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	494 833	341 816
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	268 689	252 306
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	226 144	89 511
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	6 348	6 254
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7		
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
PRODUIT DE CESSIION DES IMPOS		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	12 000
V.N.C. DES IMPOS CEDEES		3 715		
AMENDES ET PENALITES		35		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice		NA
Evènements significatifs postérieurs à la clôture		NA
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	x	
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	x	
Informations générales complémentaires	x	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	x	
Etat des amortissements	x	
Etat des provisions		NA
Etat des échéances des créances et des dettes	x	
Composition du capital social	x	
Provision spéciale de réévaluation (1976)		NA
Frais d'établissement		NA
Frais de recherche appliquée et de développement		NA
Fonds commercial		NA
Autres immobilisations incorporelles	x	
Evaluation des immobilisations corporelles	x	
Evaluation des amortissements	x	
Titres immobilisés	x	
Créances immobilisées		NA
Evaluation des matières et marchandises		NA
Evaluations des produits et en cours		NA
Dépréciation des stocks et en cours		NA
Opérations à long terme		NA
Produits nets partiels sur travaux en cours		NA
Différence d'évaluation sur éléments fongibles		NA
Evaluation des créances et des dettes	x	
Avances ou crédits alloués aux dirigeants		NA
Obligations convertibles ou échangeables		NA
Evaluation des valeurs mobilières de placement		NA
Dépréciation des valeurs mobilières de placement		NA
Différence d'évaluation sur les titres		NA
Disponibilités en Euros	x	
Disponibilités en devises		NA
Produits à recevoir	x	
Charges à payer	x	
Charges et produits constatés d'avance	x	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		NA
Primes de remboursement des obligations		NA
Ecart de conversion sur opérations en devises		NA
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	x	
Subventions d'équipement		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées	x
---	---

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	NA
Montant des engagements financiers	NA
Informations en matière de crédit bail	NA
Engagement en matière de pensions et retraites	NS
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	NA
Liste des filiales et participations	x

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	NA
Transferts de charges	NS
Frais accessoires d'achat	NA
Valeurs mobilières	NA
Produits et charges sur exercices antérieurs	NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

Règles et méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

**De la SAS Financière JACQUEMARD sis à VIVIER-AU-COURT (08440), Parc
Activité Ecovert, Route de Vrigne-Meuse dont le secteur d'activité est la gestion
de portefeuille titres (Holding)**

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 Avril 2025, dont le total est de 5 571 079 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 220 200 Euros et dégageant un bénéfice de 226 144 Euros, ont été établis selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentation des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin, des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2024 au 30/04/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président de la société.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :

La société a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, l'inscription en frais d'établissement,
- en ce qui concerne les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et titres de placement immobilisés, la comptabilisation en charges,
- en ce qui concerne les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs, la comptabilisation en charges.

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles,
- les coûts de développement,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosses révisions.

Informations générales complémentaires

Régime de l'intégration fiscale :

Depuis le 1er Mai 2015, la société SAS Financière JACQUEMARD a opté pour le régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

Le périmètre d'intégration comprend :

- société mère intégrante : SAS Financière JACQUEMARD
- société filiale intégrée : SC C.M.T.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt prévoit que les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 000		
Installations générales agencements aménagements divers	1 468		
Matériel de transport	19 884		40 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 033		2 137
TOTAL	30 385		42 137
Autres participations	1 510 299		
TOTAL	1 510 299		
TOTAL GENERAL	1 542 684		42 137

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 000	2 000
Installations générales agencements aménagements divers			1 468	1 468
Matériel de transport		19 884	40 000	40 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			11 171	11 171
TOTAL		19 884	52 639	52 639
Autres participations			1 510 299	1 510 299
TOTAL			1 510 299	1 510 299
TOTAL GENERAL		19 884	1 564 938	1 564 938

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	1 052	294		1 346
Matériel de transport	13 771	2 989	16 168	592
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 215	717		8 931
TOTAL	23 038	3 999	16 168	10 869
TOTAL GENERAL	23 038	3 999	16 168	10 869

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	294				
Matériel de transport	2 989				
Matériel de bureau informatique mobilier	717				
TOTAL	3 999				
TOTAL GENERAL	3 999				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	240	240	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	597	597	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 241	5 241	
Groupe et associés	1 452 753	1 452 753	
Débiteurs divers	28 484	28 484	
Charges constatées d'avance	2 524	2 524	
TOTAL	1 489 839	1 489 839	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 855	4 855		
Personnel et comptes rattachés	4 585	4 585		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 242	4 242		
Impôts sur les bénéfices	44 576	44 576		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 239	1 239		
Autres impôts taxes et assimilés	1 136	1 136		
Groupe et associés	21 640	21 640		
TOTAL	82 273	82 273		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 538			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	21 640			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	100.0000	1 881			1 881

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
NOM COMMERCIAL	2 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Evaluation des amortissements

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

En l'absence de décomposition, les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transports	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition,

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	240
Autres créances	597
Disponibilités	5 215
Total	6 052

Créances clients et comptes rattachés :

- Clients factures à établir

Autres créances :

- IJSS à recevoir

Disponibilités :

- Intérêts à recevoir sur DAT

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 791
Dettes fiscales et sociales	254
Total	4 045

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :

- Honoraires : 2 842 €
- Frais d'actes & de contentieux : 45 €
- Frais bancaires : 40 €
- Frais déplacements : 246 €
- TVA sur FNP : 618 €

Dettes fiscales & sociales :

- CET : 254 €

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 524
Total	2 524

Charges constatées d'avance d'exploitation :

- Médecine du travail : 81 €
- Assurance : 1 594 €
- Crédit bail : 761 €
- Frais télécommunication : 89 €

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	1 500 099		
Créances clients et comptes rattachés	240		
Autres créances	127 294		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		6 348

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

SASU FINANCIERE JACQUEMARD
08440 VIVIER AU COURT

08440 VIVIER AU COURT

[illegible]

« FINANCIERE JACQUEMARD »
Société par actions simplifiée au capital de 188.100 Euros
Siège social
Parc activité Ecovert – Route de Vrigne Meuse
08440 VIVIER-AU-COURT
528.234.222 RCS Sedan

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 OCTOBRE 2025

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2025

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant au montant de 226.143,60 Euros comme suit :

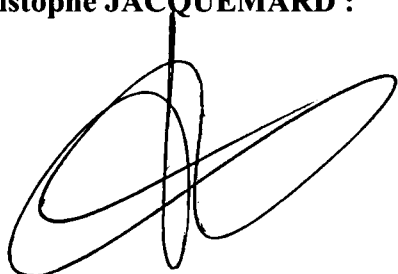
- la somme de 60.000,00 Euros 60.000,00 Euros,
à titre de dividendes à l'Associée unique,
soit un montant de 31,90 Euros pour chacune des
1.881 actions composant le capital social,
- le solde, soit le montant de 166.143,60 Euros, 166.143,60 Euros,
au poste « Autres réserves » qui se trouve ainsi porté au
montant de 5.221.895,80 Euros,

Total égal au bénéfice distribuable de l'exercice..... 226.143,60 Euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices clos, ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Montants</u>
2021/2022	60.000 Euros éligibles à l'abattement
2022/2023	60.000 Euros éligibles à l'abattement
2023/2024	60.000 Euros éligibles à l'abattement

Certifié conforme,
L'Associé unique et Président,
Christophe JACQUEMARD :



COM'FIDUCE ARDENNES

7, Rue du Moulin Leblanc
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél : 03-24-37-69-90

Société de commissaires aux Comptes
inscrite près la cour d'appel de REIMS

SASU FINANCIERE JACQUEMARD

Société par Action Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 188 100 euros

Siège Social :

Parc Activité Ecovert – Route de Vrine Meuse

SIRET : 528 234 222 000 16
Code A.P.E : 7010 Z

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 Avril 2025

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 avril 2025**

=====

À l'assemblée générale des associés de la société FINANCIERE JACQUEMARD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « FINANCIERE JACQUEMARD » relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/05/2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne le poste d'immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

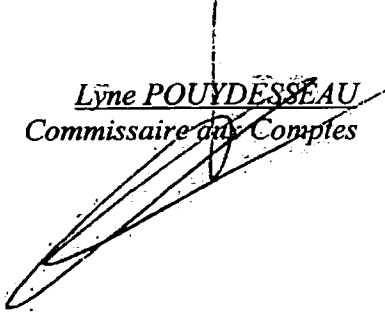
Comme précisé par l'article L.825-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Charleville-Mézières,

Le 08 octobre 2025

Lÿne POUYDÈSSEAU
Commissaire aux Comptes



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/04/2025		Exercice N-1 30/04/2024		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 000		2 000	2 000		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	52 639	10 869	41 770	7 347	34 423	468.54
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 510 299		1 510 299	1 510 299		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 564 938	10 869	1 554 069	1 519 646	34 423	2.27
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	240		240	240		
	Autres créances	1 487 075		1 487 075	1 282 998	204 077	15.91
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	1 603 134		1 603 134	1 044 341	558 792	53.51
	Disponibilités	924 037		924 037	1 545 711	621 674	40.22
	Charges constatées d'avance (3)	2 524		2 524	2 379	145	6.11
	Total III	4 017 010		4 017 010	3 875 670	141 340	3.65
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 581 948	10 869	5 571 079	5 395 316	175 763	3.26

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/04/2025 - 12	Exercice N-1 30/04/2024 - 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRIETAIRES	Capital (Dont versé : 188 100)	188 100	188 100		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	18 810	18 810		
	Réserves statutaires ou contractuelles	5 055 752	5 026 242	29 511	0.59
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	226 144	89 511	136 633	152.64
CAPITAUX PROPRIETAIRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
Total I		5 488 806	5 322 662	166 144	3.12
AUTRES FONDS PROPRIETAIRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires		4 538	4 538	100.00
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	21 640	40 607	18 967	46.71
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 855	4 641	214	4.61
	Dettes fiscales et sociales	55 778	22 868	32 911	143.92
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	82 273	72 654	9 620	13.24
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		5 571 079	5 395 316	175 763	3.26

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

82 273

72 654

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

ACR-ADC CABINET PIERQUIN

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N-2 30/04/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/04/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	220 200		220 200	220 200		
Chiffre d'affaires NET	220 200		220 200	220 200		
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			12	11	1	7.99
Total des Produits d'exploitation (I)			220 212	220 211	1	0.00
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			32 597	32 394	203	0.63
Impôts, taxes et versements assimilés			2 179	2 221	42	1.87
Salaires et traitements			120 241	142 678	22 437	15.73
Charges sociales			57 834	66 707	8 873	13.30
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 999	5 026	1 027	20.43
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			5	6	1	19.23
Total des Charges d'exploitation (II)			216 856	249 032	32 176	12.92
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 356	28 821	32 177	111.64
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

VISA
SARL COM'FIDUCIE ARDENNES

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/04/2025	30/04/2024	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	74 829	67 358	7 471	11.09
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	187 791	54 197	133 595	246.50
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	262 620	121 555	141 066	116.05
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	6	1 104	1 098	99.45
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	6	1 104	1 098	99.45
2. Résultat financier (V-VI)	262 615	120 451	142 164	118.03
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	265 971	91 630	174 341	190.27
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	12 000	50	11 950	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	12 000	50	11 950	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35		35	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 715	50	3 665	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	3 750	50	3 700	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	8 250		8 250	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	48 077	2 119	45 958	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	494 833	341 816	153 017	44.77
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	268 689	252 306	16 384	6.49
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	226 144	89 511	136 633	152.64

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

6 348

6 254

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice		NA
Evènements significatifs postérieurs à la clôture		NA
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	x	
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	x	
Informations générales complémentaires	x	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	x	
Etat des amortissements	x	
Etat des provisions		NA
Etat des échéances des créances et des dettes	x	
Composition du capital social	x	
Provision spéciale de réévaluation (1976)		NA
Frais d'établissement		NA
Frais de recherche appliquée et de développement		NA
Fonds commercial		NA
Autres immobilisations incorporelles	x	
Evaluation des immobilisations corporelles	x	
Evaluation des amortissements	x	
Titres immobilisés	x	
Créances immobilisées		NA
Evaluation des matières et marchandises		NA
Evaluations des produits et en cours		NA
Dépréciation des stocks et en cours		NA
Opérations à long terme		NA
Produits nets partiels sur travaux en cours		NA
Différence d'évaluation sur éléments fongibles		NA
Evaluation des créances et des dettes	x	
Avances ou crédits alloués aux dirigeants		NA
Obligations convertibles ou échangeables		NA
Evaluation des valeurs mobilières de placement		NA
Dépréciation des valeurs mobilières de placement		NA
Différence d'évaluation sur les titres		NA
Disponibilités en Euros	x	
Disponibilités en devises		NA
Produits à recevoir	x	
Charges à payer	x	
Charges et produits constatés d'avance	x	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		NA
Primes de remboursement des obligations		NA
Ecart de conversion sur opérations en devises		NA
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	x	
Subventions d'équipement		NA

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	NA
Montant des engagements financiers	NA
Informations en matière de crédit bail	NA
Engagement en matière de pensions et retraites	NS
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	NA
Liste des filiales et participations	x

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	NA
Transferts de charges	NS
Frais accessoires d'achat	NA
Valeurs mobilières	NA
Produits et charges sur exercices antérieurs	NA

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

Règles et méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

**De la SAS Financière JACQUEMARD sis à VIVIER-AU-COURT (08440), Parc
Activité Ecovert, Route de Vrigne-Meuse dont le secteur d'activité est la gestion
de portefeuille titres (Holding)**

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 Avril 2025, dont le total est de 5 571 079 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 220 200 Euros et dégagant un bénéfice de 226 144 Euros, ont été établis selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentation des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin, des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2024 au 30/04/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président de la société.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

VISA

SARL COM'FIDUCE ARDENNES

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :

La société a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, l'inscription en frais d'établissement,
- en ce qui concerne les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et titres de placement immobilisés, la comptabilisation en charges,
- en ce qui concerne les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs, la comptabilisation en charges.

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles,
- les coûts de développement,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosses révisions.

Informations générales complémentaires

Régime de l'intégration fiscale :

Depuis le 1er Mai 2015, la société SAS Financière JACQUEMARD a opté pour le régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

Le périmètre d'intégration comprend :

- société mère intégrante : SAS Financière JACQUEMARD
- société filiale intégrée : SC C.M.T.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt prévoit que les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

VISA

SARL COM'FIDUCE ARDENNES

ACR-ADC CABINET PIERQUIN

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 000		
Installations générales agencements aménagements divers	1 468		
Matériel de transport	19 884		40 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 033		2 137
TOTAL	30 385		42 137
Autres participations	1 510 299		
TOTAL	1 510 299		
TOTAL GENERAL	1 542 684		42 137

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 000	2 000
Installations générales agencements aménagements divers			1 468	1 468
Matériel de transport		19 884	40 000	40 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			11 171	11 171
TOTAL		19 884	52 639	52 639
Autres participations			1 510 299	1 510 299
TOTAL			1 510 299	1 510 299
TOTAL GENERAL		19 884	1 564 938	1 564 938

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	1 052	294		1 346
Matériel de transport	13 771	2 989	16 168	592
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 215	717		8 931
TOTAL	23 038	3 999	16 168	10 869
TOTAL GENERAL	23 038	3 999	16 168	10 869

VISA
SARL COM.FIDUCE ARDENNES

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	294				
Matériel de transport	2 989				
Matériel de bureau informatique mobilier	717				
TOTAL	3 999				
TOTAL GENERAL	3 999				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	240	240	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	597	597	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 241	5 241	
Groupe et associés	1 452 753	1 452 753	
Débiteurs divers	28 484	28 484	
Charges constatées d'avance	2 524	2 524	
TOTAL	1 489 839	1 489 839	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 855	4 855		
Personnel et comptes rattachés	4 585	4 585		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 242	4 242		
Impôts sur les bénéfices	44 576	44 576		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 239	1 239		
Autres impôts taxes et assimilés	1 136	1 136		
Groupe et associés	21 640	21 640		
TOTAL	82 273	82 273		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 538			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	21 640			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	100.0000	1 881			1 881

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
NOM COMMERCIAL	2 000	-

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

VISA

SARL COM'FIDUCE ARDENNES

ACR-ADC CABINET PIERQUIN

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Evaluation des amortissements

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

En l'absence de décomposition, les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel bureau et informatiqu	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transports	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition,

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	240
Autres créances	597
Disponibilités	5 215
Total	6 052

Créances clients et comptes rattachés :

- Clients factures à établir

Autres créances :

- IJSS à recevoir

Disponibilités :

- Intérêts à recevoir sur DAT

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 791
Dettes fiscales et sociales	254
Total	4 045

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :

- Honoraires : 2 842 €
- Frais d'actes & de contentieux : 45 €
- Frais bancaires : 40 €
- Frais déplacements : 246 €
- TVA sur FNP : 618 €

Dettes fiscales & sociales :

- CET : 254 €

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 524
Total	2 524

Charges constatées d'avance d'exploitation :

- Médecine du travail : 81 €
- Assurance : 1 594 €
- Crédit bail : 761 €
- Frais télécommunication : 89 €

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	1 500 099		
Créances clients et comptes rattachés	240		
Autres créances	127 294		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		6 348

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SASU FINANCIERE JACQUEMARD

08440 VIVIER AU COURT

Société Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SC C.M.T. - SAS GROUPE JACQUEMARD - Participations détenues entre 10 et 50 %	100	125 294	99.00	99	99	127 294		1 190	16 315		
	2 220 100	782 914	71.43	1 500 000	1 500 000			883 086	250 354		
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES